

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 27 juin 2018

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. CONTE, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, Mme PROKOFIEFF, Mme FRANCOIS, M. BRUNEL, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, M. GUITTON, M. FOURCAUD, Mme SAINT GENEZ, M. DAUTRY, Mme AJELLO, Mme MEERTENS

EXCUSES :

Madame GUERE

procuration à Monsieur FABRE

Madame SAVIGNAC

procuration à Madame KISS

Monsieur ROUZE

procuration à Madame SARLANDIE

Madame GOURVENNEC

procuration à Monsieur BOUSQUET

Monsieur REULET

procuration à Monsieur DUCLOS

Madame VINCLAIR

procuration à Monsieur MERIAN

Madame SEN

procuration à Monsieur DUPU BARTHERE

Monsieur CHAIGNE

procuration à Monsieur FOURCAUD

Monsieur GADIOUX

procuration à Madame SAINT GENEZ



ORDRE DU JOUR

Madame le Maire : Avant de commencer ce conseil, j'ai trois informations à vous communiquer :

- La première concerne la composition du conseil municipal car Madame MEERTENS m'a fait parvenir un courrier en date du 18 juin m'informant qu'elle souhaitait se désolidariser du groupe d'opposition et qu'elle siègerait désormais en toute indépendance. Nous avons pris acte de son souhait.
- Deuxième information : le tribunal administratif a rendu son ordonnance de référé en date du 11 juin dernier, concernant l'occupation du terrain dit des 5 chemins par le campement de Roms/Bulgares. Le juge a estimé que dans la mesure où Bordeaux Métropole et l'Etat ne remplissaient pas leurs obligations en matière de logements décentes, il accordait aux personnes qui sont sur le site, un délai d'un an avant l'évacuation du camp. Je ne vous cache pas que j'étais en colère car l'avocat de la Métropole est parti au tribunal sans même nous consulter. Nous avons entre temps contacté le cabinet d'avocats qui se charge de faire appel. C'est la

Métropole qui est propriétaire du terrain donc c'est elle bien évidemment qui est impliquée dans ce recours. L'avocat espère que la décision pourra être rendue à l'automne. Notre crainte est que le juge tienne compte d'une trêve hivernale, même si en principe cela ne s'applique que pour les habitats « en dur ». Dans ce cas, cela pourrait repousser en mars 2019. Nous espérons néanmoins une issue favorable car, de notre côté, le projet économique avance, l'enquête publique s'est terminée cette semaine et il y a des porteurs de projets qui souhaiteraient pouvoir s'installer. La situation reste donc problématique et pose des problèmes de précarité extrême d'accès à l'eau et à l'électricité. Nous allons donc voir avec la Métropole comment organiser tout cela, notamment avec ces périodes de fortes chaleurs.

- Dernière information : vous allez recevoir dans vos boîtes aux lettres le programme de la nouvelle saison de l'Entrepôt que nous avons eu le plaisir de présenter vendredi dernier. Vous le verrez, la programmation est particulièrement riche.

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

La signature d'une convention avec OCIANE Groupe MATMUT dans le cadre d'une prestation de mise à disposition d'une assistante sociale intervenant auprès des agents de la collectivité. Cette convention couvre la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 et se renouvelle par tacite reconduction sauf préavis donné par l'une ou l'autre des parties pour une durée de trois ans et pour un taux de vacation de 282.86 € HT

La signature avec Ariane Productions d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Au pied de l'arbre » proposée par les artistes/musiciens Agnès et Joseph Doherty le jeudi 23 août 2018 pour une somme forfaitaire de 633 euros. Cette manifestation s'inscrit dans le calendrier de l'Été Métropolitain.

La cession à titre onéreux des biens et meubles contenus dans la maison dite « Grosselle », située 152 avenue Pasteur pour une somme totale de 2374,60€ dans le cadre du vide-maison organisé le 9 septembre 2017

La signature, avec l'association FABRE – SENOU, et plus particulièrement l'artiste musicien-auteur-compositeur Ewa TOHINNOU, d'une convention fixant les modalités de ses interventions pour une somme forfaitaire de 800 euros, dans le cadre du programme d'activités nature au sein du Parc du Ruisseau d'avril à août 2018

50/18	ADOPTION CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2018-2020 ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DU HAILLAN - APPROBATION
-------	--

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

W. DAUTRY = POUR

S.MEERTENS = POUR

Monsieur FOURCAUD : Nous sommes toujours un peu gênés avec ce genre de délibérations car y sont mêlés tout un tas de sujets variés et intéressants, certains que nous partageons, d'autres pas, donc nous nous abstenons.

Madame le Maire : Puis-je vous demander quels sont les thèmes que vous ne partagez pas ?

Monsieur FOURCAUD : Par exemple l'aménagement du centre ville. Des associations sont également venues nous voir concernant le projet d'aménagement des Cinq Chemins, pour la façon dont pourraient être maltraités certains espaces verts dans cette zone.

Madame le Maire : Pour la ZAC, nous savons que vous n'êtes pas d'accord. Concernant les Cinq Chemins, je tiens quand même à vous préciser qu'il vaut mieux avoir un projet économique respectueux de l'environnement et qui prévoit de la compensation et des aménagements qui permettent de maintenir la biodiversité plutôt que de laisser ce site en friche et malheureusement ouvert à un squat récurrent qui ne manquerait pas de se reproduire si jamais rien n'est fait sur ce site.

Monsieur FOURCAUD : Je suis entièrement d'accord avec vous mais quand une étude d'impact est transmise et ne comporte pas les 5 premiers chapitres, ou qu'on ne connaît pas les noms des experts qui ont réalisé les études, on se demande ce qu'on essaye de cacher au public...

Madame le Maire : Il n'y a rien à cacher. Je vous invite à vous tourner vers la Métropole qui vous donnera tous les documents qui étaient dans le dossier d'enquête publique. Tout est fait dans les règles à ma connaissance. Notre position est que ce terrain appartient à la Métropole depuis 2006. Il devait déjà faire l'objet d'un aménagement économique à l'époque et cela n'a jamais posé de problèmes à personne.

Monsieur FOURCAUD : Concernant ce projet, c'est une bonne idée. Il semblerait juste que concernant la présentation de ce dossier, tout n'ait pas été fait dans les règles

Madame le Maire : Je vous propose, dans ces conditions, de vous rapprocher de la Métropole puisque c'est elle qui est propriétaire.

51/18	CONTRAT DE PROPRIETE - BORDEAUX METROPOLE - APPROBATION
-------	---

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Unanimité

52/18	BALAYAGE ET GARAGE MECANIQUE – CONVENTION DE GESTION AVEC LA VILLE D'EYSINES – DECISION - AUTORISATION
-------	--

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

W. DAUTRY = POUR

S.MEERTENS = POUR

Monsieur FOURCAUD : Les mauvaises langues direz-vous, disent qu'on ne voit pas beaucoup passer la balayeuse dans les rues de la ville et on se demande par quel tour de magie vous allez réussir, en allant balayer chez les voisins, à maintenir déjà ce qui peut l'être sur Le Haillan

Monsieur CONTE : Vous êtes perpétuellement contre le fait qu'on embauche des gens. Si on n'a pas de chauffeur pour la balayeuse, ou si le chauffeur travaille en même temps dans un autre service, la balayeuse ne tourne pas. Vous le savez très bien, un engin de cette valeur qui ne tourne pas coûte extrêmement cher. Donc rassurez-vous, la balayeuse tournera à 100 % car nous prendrons les dispositions pour qu'il y ait les chauffeurs qui permettent de la piloter. Nous remplirons notre mission et en plus nous ferons des économies.

Madame le Maire : La balayeuse a des fréquences de passages selon les quartiers et lorsqu'elle ne passe pas, ce qui est exceptionnel, c'est que le chauffeur a été appelé sur d'autres missions plus urgentes ou à cause d'intempéries.

Monsieur BOUSQUET : Je voulais rajouter que nous rationalisons nos moyens humains en fonctions de la nécessité des besoins et que le quota de temps affecté au balayage correspond au nombre de passages prévus sur la commune. Le temps humain, dans cette nouvelle organisation, va être financé par la mutualisation.

Sur le plan économique, c'est vraiment une économie d'échelle liée au fait de faire tourner la machine plus régulièrement et donc d'amortir le coût de la machine et de ses frais inhérents de maintenance sur un volume d'heures plus large. On dirait que ça coûte un peu plus sur le budget du 012 mais ça représente quand même en coût global une économie de 7500 € pour la Ville.

A l'inverse sur la partie garage mécanique, une bonne partie est externalisée pour le Haillan et la Ville d'Eysines disposant de deux mécaniciens, cela permet de consolider les équipes et de bénéficier d'une expertise qui sera objective dans ses coûts et dans ses diagnostics.

Monsieur DAUTRY : Lorsque je vous ai posé la question en commission, par rapport aux véhicules, vous m'avez précisé que la maintenance serait prise en charge par Eysines mais pour la formation du chauffeur, il m'avait semblé qu'il n'y avait qu'un seul chauffeur habilité au Haillan ?

Monsieur BOUSQUET : il n'y a pas d'habilitation spécifique pour conduire la balayeuse, il faut juste avoir un permis poids lourd et être capable de savoir comment cela fonctionne et il y aura une deuxième personne formée.

Monsieur FOURCAUD : Toutes ces explications sont intéressantes et sans elles, nous aurions voté contre. Donc, nous nous abstiendrons.

53/18	AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL / DISPOSITIF ITINERAIRES CULTURELS HORS COLLEGE
-------	---

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Unanimité

54/18	PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE CINEMA AU HAILLAN
-------	--

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil Municipal prend acte.

55/18	SALLE DE L'ENTREPÔT – TARIFS DES SPECTACLES - DECISION
-------	--

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

W. DAUTRY = POUR

S.MEERTENS = POUR

56/18	SALLE DE L'ENTREPÔT – REMUNERATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE
-------	---

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Unanimité

57/18	AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU C.N.C. (centre national du cinéma et de l'image animée)
-------	---

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Unanimité

58/18	AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CENTRE NATIONAL DE LA CHANSON DES VARIETES ET DU JAZZ - PROGRAMMATION DE L'ENTREPOT
-------	---

Rapporteur : Madame le Maire

VOTE : Unanimité

59/18	APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2018/2021
-------	---

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : Unanimité

Monsieur FOURCAUD : J'aimerais avoir une précision sur ces histoires d'encadrement d'animateurs. Pourquoi est-ce qu'il y a une différence entre les activités périscolaires et extrascolaires ? Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas le même nombre d'encadrants ?

Monsieur FABRE : Ce sont des taux fixés par la loi et le fait d'avoir signé un PDT permet d'avoir un taux d'encadrement plus important.

Madame MEERTENS : Pour la semaine de 4 jours et demi, il y a eu du personnel embauché pour les TAP, et ils deviennent quoi du coup ?

Madame le Maire : Nous avons titularisé 6 animateurs. Le retour à 4 jours a impliqué une restructuration très importante des quotités horaire et du nombre d'animateurs. Il y a plus d'un an, nous avons déjà averti les animateurs que nous ne pourrions pas garder tout le monde.

Il y a eu un travail très important réalisé avec le service jeunesse, le service ressources humaines et les élus concernés. On s'était engagé à titulariser les animateurs dont nous aurions besoin et de travailler sur des quotités horaire plus importantes car les animateurs ont souvent une double précarité, ils sont à temps partiel et en CDD.

Un certain nombre d'animateurs a pris acte et s'est orienté vers des recherches de postes dans d'autres communes et certains sont partis sur des projets professionnels très différents. Nous les avons accompagnés, nous avons favorisé cette transition, pour ceux qui le souhaitaient. Globalement, cela s'est passé de manière la plus sereine possible.

Eric FABRE n'en a pas parlé, mais sachez qu'à l'époque, le premier PEDT que nous avons adopté avait été qualifié d'exemplaire par les services de l'Education Nationale. Nous essayons de continuer dans cette exemplarité.

60/18	MODIFICATION DES REGLEMENTS ET DES FONCTIONNEMENTS DES ACCUEILS PERI ET EXTRA SCOLAIRES (APS, ALSH MATERNEL ET ELEMENTAIRE, ALSH LE RANCH,)
-------	--

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : Unanimité

Madame MEERTENS : il faut prévenir 8 jours avant en cas d'absence sinon c'est facturé, ce qui est normal, par contre, je ne sais pas si c'est toujours d'actualité, il y avait une majoration de 10 % si l'enfant était absent. Est-ce toujours le cas ?

Madame le Maire : Non, cela avait été supprimé car pour les familles dans les tranches les plus hautes, le coût dépassait le prix de la journée.

Madame MEERTENS : Pour les tranches les plus basses, c'est très pénalisant d'être facturé quand on a un enfant malade et qu'on ne peut pas prévenir à l'avance de son absence

Monsieur FABRE : En donnant un certificat médical, les familles ne sont pas facturées.

61/18	RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DU PINSAN – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF : DÉCISION – AUTORISATION
-------	---

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : Unanimité

Monsieur FOURCAUD : Est-ce qu'il y a des plages horaires pour Le Haillan ?

Monsieur FABRE : Non. Le Haillan et Eysines fonctionnent ensemble. Le Haillan s'est engagé à ne pas créer d'association sportive autour de la natation. Il y en a à Eysines. Les Haillannais qui veulent rentrer dans une association sportive de natation rentrent dans une association eysinaise. Par contre ce qui a été décidé, c'est que cette association accepte le Pass Asso Haillannais. La Mairie n'aura pas non plus à payer pour ses scolaires, écoles et collège. De plus, nos ALSH auront les mêmes plages horaires que les ALSH d'Eysines pendant les vacances scolaires.

Je tiens à remercier la Mairie d'Eysines qui a accepté d'appliquer aux Haillannais les tarifs sur l'ancienne piscine dès le mois de juillet.

Monsieur BOUSQUET : Malgré le refus du CNDS jusqu'ici, le plan de financement reste dans le trait sur la marge qui était prévue, aux alentours d'un million pour la mairie du Haillan. L'équilibre du projet est donc depuis le départ plutôt équilibré, prudent et bien géré.

62/18	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION UNSS DU COLLEGE EMILE ZOLA
63/18	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DU COMITE DE JUMELAGE « LE HAILLAN – ENDERBY »
64/18	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DU CENTRE DU TEMPS LIBRE DU HAILLAN
65/18	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH RANDONNEE ET MONTAGNE DU HAILLAN

Rapporteur : Eric FABRE

VOTE : Unanimité

66/18	INSTAURATION DU PERMIS DE DEMOLIR SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE DU HAILLAN
-------	---

Rapporteur : Monique DARDAUD

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

W. DAUTRY = POUR

S.MEERTENS = POUR

Monsieur FOURCAUD : Je voudrais savoir si ce permis va coûter de l'argent à celui qui démolit

Madame le Maire : Non, c'est un permis délivré gratuitement

Monsieur BOUSQUET : Plutôt que de coûter à celui qui démolit, cela permet également de s'assurer sur le plan fiscal, par la transmission des documents, que taxe d'habitation et taxe foncière sont bien prises en compte avec les ajustements.

67/18	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS 2019
-------	---

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 abstentions

W. DAUTRY = POUR

S.MEERTENS = POUR

Madame le Maire : L'objectif étant que cette recette diminue avec le temps puisque le but est de réduire au maximum ces enseignes qui constituent une pollution visuelle, donc mécaniquement, la recette devrait s'éteindre

68/18	VIDE-MAISON - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DU HAILLAN
-------	--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Vote : Unanimité

Madame le Maire : Ce fut une journée mémorable et nous avons vendu des choses sur lesquelles nous n'avions même pas pensé à mettre de prix et qui sont parties, contre toute attente.

69/18	BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2017
-------	--

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : Unanimité

70/18	BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
71/18	BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
72/18	BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 5 CONTRE
W. DAUTRY = 1 voix CONTRE
S.MEERTENS = 1 Abstention

Je vous propose d'examiner ensemble le compte administratif 2017. Celui-ci donne ainsi une bonne vue, synthétique, objective des finances de la commune pour l'année écoulée.

Je ne dérogerai pas à la méthode éprouvée en concentrant mon intervention sur les chiffres et éléments les plus représentatifs de nos finances pour 2017.

1) Les grands équilibres

- Dépenses réelles de fonctionnement : 12 438 588,16€
- Dépenses réelles d'investissement : 3 810 409,27€
- Recettes réelles de fonctionnement : 14 389 572,26€
- Recettes réelles d'investissement : 837 081€

L'année 2017 se caractérise en outre par des secteurs d'investissement et de fonctionnement excédentaires, ce qui nous amène, en reprenant résultats, reports et excédents à un excédent global de clôture de 4 012 015,87€.

Si nous nous consacrons plus finement sur la section de fonctionnement , son résultat ou épargne nette s'établit à 1 950 984 €, légèrement supérieur à 2016 (1 882 652 €).

Ce chiffre traduit la consolidation de nos équilibres de fonctionnement, qui nous permet de conserver un autofinancement non dégradé pour nos dépenses d'investissement.

Notre épargne nette s'établit à 1 451 584 € (en légère augmentation par rapport à 2016 (1 345 955€)
Synthétiquement : de bons résultats sans être pour autant élevés.

2) Les charges courantes : Chapitre 011

Ce chapitre s'établit en baisse de CA à CA. De -0,61% soit -16 077€, tout en absorbant des augmentations de charges comme nous allons le voir ...

Encore une fois, raisonnons globalement mais examinons précisément les raisons de cette baisse :

→ Une baisse de 29 000€ liée au transfert de la compétence téléphonie à Bordeaux Métropole, mais aussi à l'extinction nocturne de l'éclairage public et de la vigilance des services sur ce chapitre.

→ Une hausse sensible des budgets consacrés à la maintenance et au maintien de nos patrimoines verts et bâtiments : +79k €

→ Une baisse globale des charges courantes de 67 000€ par les efforts de gestion quotidiens, pour lesquels je remercie chaleureusement cette année encore l'ensemble des élus et services pour tous ces efforts.

→ A noter en outre et en sus, les 11 000 € des 150 ans du Haillan ainsi qu'une augmentation de 35 000 € des achats de prestations des services à la population, notamment la restauration scolaire.

3) Le chapitre 012, les dépenses du personnel

Il s'établit à 7 814 391€, en augmentation de CA à CA de 4,58%. Je vais certainement vous surprendre, mais si nous comparons cette évolution à la somme des impacts des différentes réformes ayant touchées notre collectivité, ce chiffre reste maîtrisé !

GVT, réforme RIFSEEP et PPCR, élections, recensement... représentent la quasi-totalité de cette augmentation !

Même si ces réformes bénéficient principalement aux agents de la collectivité, en commençant par les plus bas salaires, il ne faut pas perdre de vue les baisses de la DGF de 154 000€ (dotation principale de l'Etat) pour cette même année.

4) Les recettes de fonctionnement

En hausse de CA à CA de 3,30%, la dynamique retrouvée en 2017 représente la synthèse de plusieurs phénomènes :

- Une hausse des contributions directes, c'est à dire l'augmentation physique des bases, ainsi que des compensations de Bordeaux Métropole (Dotation de Solidarité Métropolitaine, Attribution de Compensation)
- Une hausse de produits des services, totalement cohérente avec l'évolution des bases et de la population.
- Une hausse des aides de la CAF correspondant aux efforts et à la qualité de notre politique en direction de la famille au travers du Contrat Enfance Jeunesse entre autre.
- Une baisse de 154 000€ (-34%) de la DGF !!! amenant une baisse de manière consolidée à 700 000€/an par rapport à 2013 + FPIC (+100 000€). Sur 4 ans ce sont 1 600 000€ de perdus !

Ces recettes permettent ainsi d'assurer la qualité des services proposés aux Haillannais en intégrant l'augmentation des utilisateurs/bénéficiaires et plus globalement des Haillannais.

5) L'investissement

Un volume global de 3 810 409€, en nette augmentation par rapport au CA 2016 (3 168 758€). Cette évolution, logique et cohérente traduit la poursuite des investissements de notre programme d'équipement.

Ces dépenses d'équipement se montent à 3 311 009€ auxquelles se rajoutent 1 605 960€ de reports correspondants aux opérations engagées mais non mandatées c'est à dire non achevées.

Les dépenses principales du budget d'investissement sont :

- Les travaux de l'école maternelle Luzerne
- La maison de la Petite Enfance
- Les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux
- Les acquisitions et notamment la maison Grosselle pour le projet Bar/Brasserie
- La plateforme multisports de Bel Air
- La piscine intercommunale
- La maintenance de nos patrimoines bâtis et véhicules...

6) Le Budget Annexe « Régie des Spectacles »

Cette année encore, le CA de ce budget annexe traduit le succès de la gestion communale de la politique culturelle de la ville et plus particulièrement de l'Entrepôt.

Ce budget s'établit ainsi à :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 768 659€
- Recettes réelles de fonctionnement : 807 206€

Soit, en intégrant les résultats antérieurs, un excédent global de 74 126,28€.

Cet excédent traduit bien la dynamique des recettes liées à la fréquentation de l'Entrepôt, ainsi que la maîtrise des charges qui y sont adossées.

Synthétiquement, un budget qui poursuit sa dynamique sans peser plus sur les finances communales du budget principal.

Monsieur FOURCAUD : Merci Monsieur BOUSQUET pour cette présentation brève et synthétique. L'épargne nette pour l'année écoulée, 1 451 000 et quelques..., + 200 000 euros en 2 ans, donc vous continuez à thésauriser et vous savez ce que j'en pense.

Vous dites ensuite à plusieurs reprises que vous êtes dans un budget contraint. Je me demande si vous n'avez pas le syndrome de Calimero et que vous voyez toujours le verre à moitié vide avec un Etat très méchant qui nous supprime de l'argent.

Au chapitre 73, c'est pratiquement 400 000 euros de plus sur un an. Des contraintes comme celles-là, j'en veux bien plus souvent. Il me semble que pour ce même chapitre en 2013, c'était quelque chose comme 9 600 000. On est à un différentiel de 1 500 000. Je trouve que ça va pas mal de ce côté-là aussi.

Sur les dépenses de personnel, 20 % de plus que la moyenne des villes comparables à la nôtre, je crois qu'il y a des choses à faire.

Monsieur BOUSQUET : Concernant l'épargne nette, effectivement + 200 000 euros en 2 ans, mais la contrainte doit s'appréhender sur la durée du mandat. Nous sommes en train de réaliser un certain nombre d'investissements qui vont nous générer à partir de 2019 des charges de fonctionnement

supplémentaires. Si nous avons cette année une baisse de notre épargne nette, nous nous positionnerions dans une situation financière dégradée avant d'aborder des charges de fonctionnement non négligeables à l'avenir.

Concernant la dynamique de nos recettes, s'il est vrai que nos recettes augmentent, nos dépenses augmentent. Donc oui un côté écureuil mais qui correspond plus à de la prudence liée aux incertitudes à venir, qu'à de l'inconscience. Nous devons assurer la pérennité des services proposés à la population.

Le 012, 20 % de plus que la strate. Je n'ai pas tout à fait les mêmes chiffres. Ce sont les tout derniers chiffres que je me fait un plaisir de vous expliciter. 63,14 pour la commune pour 59,3 au niveau du national. Ce qui représente 5 % d'écart. Ça ne me paraît pas pharaonique surtout si on regarde la qualité des services qui y sont adossés.

Madame le Maire : Nous sommes obligés d'être très prudent. Nous n'avons de la visibilité que jusqu'en 2020. Nous ne savons pas du tout ce qui va se passer après et je partage les craintes sur l'avenir des collectivités locales et en particulier sur leurs finances.

Pour finir sur une note positive, je dirai que nous avons de la chance de pouvoir continuer à investir et offrir des services de qualité à la population. Certaines communes n'ont pas investi depuis 2014 parce ce qu'elles se sont retrouvées dans des situations financières très compliquées. J'ose espérer que de notre côté, nous pourrons le faire durablement.

Je laisse la présidence à mon premier adjoint et je reviendrai après le vote.

(Départ de Madame le Maire – VOTE – Retour de Madame le Maire)

Monsieur FABRE : Félicitations Madame le Maire, les comptes administratifs ont été votés à la majorité.

73/18	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - DECISION
74/18	BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS –AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - DECISION
75/18	BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTERE CULTUREL – AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - DECISION

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : **Majorité Municipale : 22 voix POUR**
Le Haillan mérite un vrai changement : 5 CONTRE
W. DAUTRY = 1 voix CONTRE
S.MEERTENS = 1 Abstention

76/18	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE– ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018
77/18	BUDGET ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018
78/18	BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 5 CONTRE
W. DAUTRY = 1 voix CONTRE
S.MEERTENS = 1 Abstention

Le Compte Administratif 2017 que nous venons d'examiner nous permet, par son bilan financier préservé, de poursuivre avec ce Budget Supplémentaire la réalisation de nos investissements.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Malgré un résultat 2017 excédentaire, nos marges financières n'en sont pas pour autant pléthoriques.

Ce budget s'inscrit ainsi dans la continuité et la poursuite des efforts de gestion déjà réalisés.

Il s'agira ainsi :

- de privilégier le financement de nos investissements structurels
- d'ajuster nos budgets de fonctionnements avec la prudence habituelle afin de pouvoir faire face aux aléas passés et à venir
- d'anticiper les nouveaux équipements et leurs coûts de fonctionnement induits

Le BS 2018 s'équilibre ainsi à :

- Section d'Investissement : 4 010 041,30€
- Section de Fonctionnement : 3 403 246,72€

Dont un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2 489 822,12€.
Je resterai cette année encore sur les dépenses et recettes réelles afin de rester compréhensible.

1)Concernant le Fonctionnement

Il n'y a pas cette année de réajustement de nos recettes : les prévisions prudentes du BP se sont confirmées.

C'est donc l'excédent du CA 2017 qui nous permet exclusivement les réajustements à venir.
Les dépenses de fonctionnement seront cette année réajustées à hauteur de 913 424,60€.

• Chapitre 011 : essentiellement

- La prise en compte de la pénalité de 70 000€ liée à la non atteinte des 25% de logements sociaux
- Une subvention d'équilibre de 32 374,60€ complémentaire au CCAS afin de lui permettre de faire face au financement de l'extension du Pass asso jusqu'à 25 ans mais surtout à l'augmentation du nombre de bénéficiaire du CCAS et de la forte augmentation du partage des repas à domicile pour nos séniors isolés.
- Un complément de 50 000€ pour l'entretien de nos patrimoines bâtis et sportifs
- La location de bâtiments modulaires pour assurer les classes créées à l'élémentaire Luzerne le temps de réaliser le projet d'extension
- Une provision liée à la restauration scolaire et municipale avec l'augmentation à venir du nombre de repas et le marché actuel en cours de négociation intégrant, j'insiste ! , une amélioration qualitative sur les produits Bio et la qualité de la viande
- Des actions de régulation des populations de pigeons

- Une provision importante pour prendre en compte les charges de fonctionnement à venir de la maison de la petite enfance, les nouvelles classes, la piscine et les aléas potentiels, comme à notre habitude.

- Chapitre 012 :

Avec un chapitre en hausse de 140 000€ il s'agit exclusivement de prendre en compte les aléas du premier semestre ainsi que les mesures prises à notre initiative afin de réduire la précarité de nos agents et assurer la continuité de nos services, à savoir :

→ titularisation de 6 agents du service jeunesse 30 000€

→ renforts ponctuels pour faire face aux absences (maladies longues, maternités en nombre, ...) : 50 000€

→ Validation de services

→ Mutualisation de services LH/Eysines

....

2) Concernant l'Investissement

Lorsque nous intégrons les reports, résultats et opérations d'ordre, ce sont cette année 2 404 091,27€ de dépenses réelles qui constituent ce budget d'investissement.

Les principales opérations sont les suivantes :

- L'ajustement du montant pour la réalisation de la Maison des Associations à la Sablière pour 470 000€

- Les études pour l'agrandissement de l'école élémentaire Luzerne pour 30 000€

- Les travaux à lancer pour l'ALSH de Bel Air pour 700 000€

- Une provision pour acquisitions financières à hauteur de 540 000€

- L'ajustement et le matériel d'équipement de la Maison de la Petite Enfance pour 120 000€

- Une provision pour travaux dans la maison Grosselle dans le cadre du projet Bar Brasserie pour 300 000€

Ainsi que

- 31 500€ pour le lancement du concours de la halle couverte au centre-ville

- 16 300€ pour compléter les aires de jeux de la commune, une attente forte des Haillannais

- 10 000€ pour restaurer notre monument aux morts

- 3 500€ d'achat de défibrillateurs pour la sécurité de tous

- 5 000€ pour l'achat d'un tapis de lutte polyvalent

- 17 000€ dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de nos agents et la propreté de nos sites : nettoyeurs vapeurs

- 13 500€ dans le même objectif pour doter nos agents de 27 fauteuils ergonomiques

- 9 700€ pour l'amélioration du Parc du Ruisseau

- 15 000€ pour l'amélioration de travail de nos structures Petite Enfance

Suppressions Emprunt : - 694 000€

En bref, un budget supplémentaire résolument tourné vers l'investissement structurel mais aussi vers le quotidien des Haillannais et des agents de la commune, je le redis, et toujours prudent et maîtrisé !

Le budget annexe de la régie des spectacles fait apparaître un excédent de 74 126,28 €. Une partie de celui-ci étant affecté à l'investissement et à des dépenses d'aménagement complémentaires indispensables au maintien de fonctionnement de ses équipements et au renfort de ses équipements techniques.

Concernant le budget de la régie des transports, je vous propose d'affecter les 3705,37 € en provision

carburant car c'est la dépense aujourd'hui qui part le plus en flèche.

79/18	MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
-------	--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 Abstentions

W. DAUTRY = 1 Abstention

S.MEERTENS = 1 voix POUR

Monsieur FOURCAUD : La dernière fois, nous avons fait remarquer que nous n'avions pas l'explication pour les tableaux 3 et 4 et nous ne l'avons toujours pas

Madame le Maire : On le note. Pour information, les 6 premiers postes sont ceux de la jeunesse que nous avons évoqué tout à l'heure. Le cadre de santé, c'est une promotion. L'assistant socio éducatif c'est une augmentation de la quotité horaire. Les 3 adjoints techniques sont les titularisations des agents des services généraux, notamment pour remplacer ceux partis à la retraite.

80/18	DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL DU HAILLAN – DECISION
-------	--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : Majorité Municipale : 22 voix POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 5 Abstentions

W. DAUTRY = 1 voix POUR

S.MEERTENS = 1 voix POUR

Madame le Maire : Il s'agit du remplacement de la Directrice qui n'a pas souhaité renouveler son contrat

Madame MEERTENS : Je trouve que la communication pour les choses qui se passent avec l'espace socio culturel est moins présente que pour les manifestations organisées la Mairie. Par exemple la fête de l'Eté

Madame le Maire : Concernant les manifestations organisées par l'espace socio culturel, il y a des affiches, c'est sur le site de la Mairie, sur les réseaux sociaux. Quoi que l'on déploie comme moyens en matière de communication, il y a toujours 70 % de la population qui n'est au courant de rien... Il faut aussi savoir que certaines manifestations prennent du temps à s'installer. La fête de l'Eté n'est pas si ancienne que ça et il faut parfois plusieurs années pour qu'une manifestation s'installe. Nous comptons sur les élus pour faire de la publicité et ramener du monde.

81/18	« CHANTIER JEUNES 2018 » POUR LES JEUNES DE 15/17 ANS FREQUENTANT LE RANCH
-------	--

Rapporteur : Daniel DUCLOS

VOTE : Unanimité

Monsieur FOURCAUD : Je trouve que cela fait vraiment partie des choses très intelligentes qui sont proposées

Madame le Maire : Merci. C'est un dispositif très positif pour tout le monde et en général, cela crée des liens entre ces jeunes et nos équipes et on espère que cela suscite du respect mutuel notamment sur le travail réalisé par les uns et les autres

Madame le Maire : Avant de vous souhaiter d'excellentes vacances, je vous rappelle de ne pas quitter vos places car vous avez de très nombreuses signatures à faire. Nous vous donnons rendez-vous au prochain conseil municipal qui aura lieu le 26 septembre. Merci à tous et bonne soirée.

Erika VASQUEZ
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan

